Permettez-moi de rectifier cette assertion qui me vise directement.

Le secrétaire de la Ligue pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen est, en effet, né à Genève, où son père a occupé de hautes et honorables fonctions.

Mais descendant d'une famille d'émigrés protestants, il a repris depuis douze ans ses droits de citoyen français.

Signé : MATHIAS-MORHART,
secrétaire-général de la Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen.

L'AFFAIRE VEUVE HENRY-REINACH

Paris, 7 janvier. — Plusieurs de nos confrères annoncent pour aujourd'hui la remise à M. Reinach de l'assignation lancée contre lui par Mme veuve Henry.

Nous pouvons ajouter que ce même jour à midi, aucune assignation émanant de Mme veuve Henry n'était encore parvenue à M. Reinach.

INTERPELLATION JULIEN DUMAS

Dans les couloirs, Monsieur Julien Dumas, député de l'Ariège, démentait formellement qu'il ait jamais eu l'intention d'interpeller pour demander que l'arrêt sur l'affaire Dreyfus soit rendu par la Cour de cassation toutes chambres réunies. En sa qualité de jurisconsulte, il considère cela comme impossible. Il faudrait d'abord faire une loi qui ne pourra avoir d'effet rétroactif. On se souvient du reste que M. Gerville Réache déposa une proposition dans ce sens et que cette proposition fut repoussée.

EN MER

Rouen, 7 janvier. — On ignore encore dans quelles conditions s'est produit l'abordage à la suite duquel le *Dugueselin*, vapeur français de Rouen, a sombré dans une collision avec un navire anglais, le 4 janvier dernier, à 17 milles au large du cap Trévose.

Le navire était commandé par le capitaine Thémoin, de Bordeaux. Dès son arrivée à Falmouth, le capitaine a télégraphié à M. Hulin qu'il s'était sauvé avec onze hommes de l'équipage et qu'il était sans nouvelles des autres.

Détail particulier : le capitaine Thémoin, avant de commander le *Duguesclin*, commandait le steamer *Ville-de-Saint-Nazaire*. C'est lui qui, en 1896, sur ce même navire, eut la responsabilité de conduire Dreyfus à l'île du Diable.

Le *Duguesclin* était un vapeur 2,500 tonneaux. Il avait été construit en 1889 dans les chantiers de Newcastle ; son équipage se composait de vingt-deux hommes, dont pas un ne faisait partie de l'inscription maritime de Rouen.

***

Bordeaux, 7 janvier. — Le paquebot « Cordillière » courrier du Brésil et du Sénégal, est entré hier dans la Gironde.

Les passagers ont débarqués aujourd'hui à midi à Bordeaux. Aucun incident ne s'est produit pendant la traversée.

COUP D'ÉPÉE... DANS L'EAU

Paris, 7 janvier. — Nous avons annoncé, hier qu'à la suite d'un article paru dans le *Siècle*, article que M. Myszkowski a jugé offensant, ce dernier avait envoyé ses témoins à M. Joseph Reinach.

Les témoins de M. Joseph Reinach ont déclaré en son nom qu'il avait apprécié selon son droit un article du *Soir*, mais qu'il n'avait offensé ni eu l'intention d'offenser M. le commandant Myszkowski.

Après examen des articles du *Soir* et de l'*Eclair*, les témoins ont reconnu qu'il n'y avait pas lieu à rencontre.

DE LA FUMÉE... POUR RIEN

Alger, 7 janvier. — A la suite d'un article paru dans le *Radical*, une rencontre a eu lieu ce matin à 10 heures, au Vélodrome de Mustapha, entre MM. Lejeune, rédacteur à l'*Express Algérien* et Bohrer du *Radical*.

Au commencement, M. Bohrer tira en l'air tandis que le pistolet de M. Lejeune, ratait.

Les armes furent alors rechargées et les deux adversaires après avoir tiré en l'air, se sont réconciliés sur le terrain.

Manifestation Bonapartiste

Marseille, 7 janvier. — A l'occasion de la remise officielle des décorations une revue de la garnison a eu lieu ce matin et a provoqué un enthousiasme indescriptible.

La ligue des Patriotes et des Plébiscitaires avait été convoquée et a manifesté, au nombre de dix mille environ. Le général Metzinger s'est montré très touché de ces génuflexions devant son sabre.

ARRESTATION D'UN BIGAME

Paris, 7 janvier. — Sur mandat de M. Jolly juge d'instruction, le service de la sûreté a arrêté ce matin Louis Liguier, âgé de 45 ans, demeurant rue de la Gare, 45 bis, accusé de bigamie.

Il a été écroué au dépôt.

LA GARNISON D'OUESSANT

Brest, 7 janvier. — Le remorqueur « Le Haleur » a transporté cette nuit à l'île d'Ouessant 425 hommes du 2e d'infanterie de marine en remplacement de la 14e compagnie du 2e régiment d'infanterie rentrée à Brest.

AUX COLONIES

UNE GRÈVE A TUNIS

Tunis, 7 janvier. — Les déchargeurs du port au nombre de 300 ont refusé aujourd'hui de travailler.

Ils demandent que le salaire actuellement fixé à 2 fr. 50 soit élevé à 3 fr. 50.

Aucun incident.

TREMBLEMENT DE TERRE

Sétif (Algérie), 7 janvier. — Cette après-midi, une violente secousse de tremblement de terre s'est produite.

On n'a constaté jusqu'ici aucun dégât.

Correspondance Belge

Bruxelles, 7 janvier.

Grève des carriers. — Les carriers d'Ecaussines viennent de déclarer la grève générale dans les circonstances suivantes :

Douze maîtres de carrières, de concert firent afficher un règlement dans lequel ils informaient les ouvriers qu'ils supprimaient : 1° les « tabacs et gouttes du matin » ; 2° la criée ; 3° le salaire à la journée, remplacé désormais par le salaire à l'heure.

L'usage de la criée des prix, très ancien, tient au cœur des carriers et ils comprennent aussi que le payement à l'heure est un pas vers le « sweating system. »

Ce qu'il y a d'odieux chez les patrons, ce sont leurs procédés : leurs décisions ont été prises à l'improviste, sans négociations préalables avec les ouvriers, et rendues exécutoires immédiatement.

Il y a environ 2,500 grévistes ; malheureusement, on est en période de morte-saison, les patrons ont intérêt à chômer. Toutefois, certains grands travaux sont en cours, notamment le canal du Centre.

Dans leur dernière réunion, les maîtres de carrières ont résolu de maintenir intégralement le nouveau règlement.

Les Alliances électorales. — Jeudi soir a commencé à la Fédération bruxelloise le grand débat sur les alliances électorales. Le fond même de la discussion n'a pas encore été entamé. Il a été décidé que des délégués seraient envoyés au comité de l'« Alliance libérale » qui avait convié le Parti ouvrier à y assister ; toutefois l'envoi de délégués n'implique pas l'adhésion à l'alliance.

Un débat très animé s'est aussi engagé sur la question de savoir si la dignité et l'intérêt du Parti Ouvrier autorisaient celui-ci à négocier avec les prétendus ouvriers libéraux, qui ne sont que des domestiques ou des exclus de nos rangs pour indignité.

La discussion continuera jundi.

Une manifestation. — Dimanche prochain, il y aura à Bruxelles une manifestation en commémoration du troisième centenaire de la mort de Marnix de Ste-Aldegonde, le champion de la liberté de conscience, contre le despotisme espagnol au 16e siècle.

Le Parti ouvrier adhère à cette manifestation.

Léon MEYSMANS.

UNE RÉVOLTE AU CONGO BELGE

Bruxelles, 7 janvier. — Le gouvernement de l'Etat indépendant du Congo vient d'être informé qu'une colonne forte d'environ 280 soldats, placée sous le commandement du lieutenant Stevens, a été attaquée le 4 novembre 1898, à Sunguta, par les anthrophages Bétabelas révoltés et a subi un échec.

A la suite de leurs succès, les révoltés se sont dirigés vers Kabanbaré, ont attaqué la place dont la garnison avait été réduite dans ces derniers temps, et s'en sont emparés le 14 novembre.

L'Etat a perdu dans ces engagements deux officiers et un sous-officier. Ce sont le lieutenant Lardy, officier suisse ; le lieutenant Kablelk, officier danois, et le sergent belge Ardevel.

Le lieutenant Adlerstrahle, de l'armée suédoise, et deux sergents belges ont été blessés.

Le nombre des soldats de couleur tués est évalué à deux cents.

Le vice-gouverneur général, M. Wangermée, écrit de Stanleyville où il est arrivé le 3 décembre que le baron Dhanis lui avait fait connaître le 24 novembre que le calme renaît parmi les indigènes et dans la troupe et qu'il reprend l'offensive avec confiance.

GRAVE SITUATION A CHARLEROI

Charleroi, 7 janvier. — Des troubles graves se sont produits, ce midi, devant les bureaux du charbonnage du Trieu-Kaisin, où avait lieu le paiement de la quinzaine des ouvriers. La police de Chatelineau assistait à la paie, probablement en prévision de ces désordres.

Un conflit éclata entre les agents et un certain nombre d'ouvriers mécontents. L'un de ceux-ci, qui était muni d'un revolver, chose assurément anormale, lorsqu'il s'agit d'aller recevoir sa paye, fit usage de cette arme et envoya une balle dans la jambe d'un des agents de police. L'état du blessé n'est heureusement pas grave. La gendarmerie, mandée en toute hâte, est arrivée à bride abattue et a procédé à une dizaine d'arrestations.

Nouvelles de l'extérieur

LES RELATIONS ANGLO - FRANÇAISES

Londres, 7 janvier. — On lit dans le *Standard*, organe ministériel :

« Nos relations avec la France sont en ce moment loin d'être satisfaisantes, mais on peut espérer qu'elles s'améliorceront prochainement.

» Nous recevons de Paris des nouvelles rassurantes concernant un arrangement à Terre-Neuve et des explications qui tendent à diminuer la porte de l'action de l'agent français à Shanghai.

« En ce qui concerné Terre-Neuve, ajoute le journal anglais, la question du French-Shore donnera lieu à un marchandage et à des compensations, mais il ne faut pas songer à la cession des îles anglo-normandes à la France. »

Généraux de Guerre civile

Madrid, 7 janvier. — Au banquet du général Weyler, assistaient quatorze généraux, un contre-amiral, quatre colonels et un assez grand nombre d'autres officiers.

On a porté des toasts enthousiastes à la régénération de la patrie, à la réforme de l'armée et de la marine, on a exprimé le désir de voir le général Weyler arriver au pouvoir.

LE DÉSARMEMENT

Un «Livre bleu» anglais

Londres, 7 janvier. — Un nouveau Livre bleu a été publié hier ; mais celui-ci est intitulé : « Correspondance relative à la proposition de Sa Majesté l'empereur de Russie pour une conférence sur les armements. »

Le 25 août, l'ambassadeur anglais à Saint-Pétersbourg transmit à lord Salisbury la note du comte Mouraview, faisant remarquer que le tsar ne propose pas le désarmement général, une telle proposition n'ayant guère de chances d'être accueillie.

« Sa Majesté sait très bien aussi que la réalisation immédiate de ses vues n'est pas possible ; mais il désire prendre l'initiative des efforts dont les effets ne peuvent être que graduels. »

Le 24 octobre, lord Salisbury répond à l'ambassadeur :

« Après avoir reconnu le bien fondé des propositions du tsar, reconnu que les charges imposées aux populations deviennent de plus en plus lourdes par suite de la constance tendance de la part de presque toutes les nations à augmenter leurs armements, le premier ministre ajoute que le gouvernement de Sa Majesté la reine se fera un plaisir de déléguer un représentant à la conférence. Si celle-ci est suivie d'un résultat, le souverain qui a pris l'initiative de la convoquer aura acquis des droits à la gratitude du monde entier. »

***

Londres, 7 janvier. — Le *Daily Télégraph*, parlant du « Livre Bleu, publié hier à Londres dit que tout en reconnaissant et en respectant les droits de la France à Terre-Neuve, il serait urgent pour l'Angleterre de les acheter moyennant un prix raisonnable.

Le *Daily News* demande pourquoi la France ne peut se contenter de son droit préférentiel de 10 0/0 et s'abstenir d'infliger d'autres droits aux marchandises. La France, dit le journal, est partie en faisant claquer la porte et nous ne pouvons faire autrement que d'en être mortifiés. Dans toutes nos possessions gouvernées directement par la Mère Patrie, nous laissons à la France la porte grande ouverte, elle aurait pu, à Madagascar, la laisser entrebaillée.

Le *Daily Graphic* estime que la situation à Madagascar prend une tournure très grave. La France ne peut accepter qu'on lui dicte sa ligne de conduite dans une de ses colonies et par conséquent ne peut céder ; et l'Angleterre de son côté ne peut rétrograder l'annexion ayant été faite en violation des promesses qui lui avaient été faites. Nous ne pouvons termine le journal, estimer les conséquences.

LES CENDRES DE CHRISTOPHE COLOMB

Madrid, 7 janvier. — Le croiseur *Conde-Venadito*, qui transporte les restes de Christophe Colomb, est arrivé aux Açores. Il est attendu à Cadix le 15 janvier.

ARRESTATION D'UN ASSASSIN

Queenstown, 7 janvier. — Un jeune Français de vingt-quatre ans, qui s'était introduit frauduleusement à bord du transatlantique *Germanic*, parti de Liverpoot, a été débarqué et arrêté ici, sous un mandat d'extradition, pour assassinat en France.

Il déclare se nommer Louis Legras, mais on croit qu'il s'appelle Joseph-François Baren. Il porte au bras gauche un tatouage qui aurait permis de le reconnaître. Il nie toute culpabilité.

VOL A BORD D'UN CROISEUR ANGLAIS

Londres, 7 janvier. — Plusieurs centaines de livres sterling ont été volées dans le coffre-fort de l'officier-trésorier du croiseur de 1re classe *Niobé*, qui est en ce moment à Devonport.

Ce vol a produit une grande sensation à bord. Une enquête est ouverte ; mais jusqu'ici les auteurs du vol restent inconnus.

TOURISTES PERDUS

Berne, 7 janvier. — Deux touristes allemands qui avaient entrepris, le 2 janvier, de traverser le col Surten, entre Canton et Berne et Uri, ont disparu.

On croit qu'ils ont été pris dans une avalanche pendant une tempête de neige.

Une colonne de secours a été organisée.

Le Traité de paix Hispano-Américain

Londres, 7 janvier. — Le correspondant du *Daily Telegraph* à Washington dit qu'il est évident que les anti-expansionnistes combattront le traité de paix plus opiniâtrement qu'on ne s'y attendait. Ils eut réussi à faire adopter par le Sénat, une résolution demandant la communication des instructions envoyées aux commissaires de la paix par le Président. Ils veulent démontrer que le Président lui-même a été longtemps indécis.

Faits Divers

HORS RÉGION

LA MORT DE M. EDOUARD HERVÉ

Paris, 7 janvier. — Hier, à dix heures du matin ont eu lieu en l'église Saint-Augustin, les obsèques de M. Edouard Hervé, rédacteur de M. Edouard Hervé, rédacteur en chef du *Soleil*.

Les lettres de faire-part étaient adressées au nom de MM. Philippe Hervé, fils du défunt ; le comte de Grenaud, son frère et Léopold Giraud, son beau-frère.

Le cercueil, au moment de la levée du corps était placé sur une catafalque dans la Chambre du défunt transformée en chapelle ardente.

La cérémonie a été des plus simples.

M. Edouard Hervé avait, en effet, exprimé, par écrit, ses dernières volontés que sa famille a tenu à exécuter scrupuleusement.

Il n'a pas voulu que des discours soient prononcés sur sa tombe.

Il a voulu que ses obsèques fussent d'une très grande simplicité.

Il a exprimé instamment le désir formel de n'être pas accompagné jusqu'au cimetière.

C'est un de nos adversaires de classe qui disparaît ainsi, mais cet homme, dans sa classe, fut un juste et un cerveau.

Paix à ses cendres !

DANS LE GRAND MONDE

Paris, 7 janvier. — M. Trezza, dit de Musilla, a fait condamner par défaut, à trois mois de prison pour adultère, sa femme, une Américaine, Hélène Knowler, une opulente blonde de trente-six à quarante ans, qu'il avait épousée, après qu'elle eut été déclarée divorcée d'un M. W...

L'affaire a fait quelque bruit à cette époque, le colonel Panizzardi, l'ancien attaché militaire de l'ambassade d'Italie, ayant été signalé comme étant au nombre des complices.

Aujourd'hui, Mme Trezza fait opposition à ce jugement.

Elle jure ses grands dieux qu'elle est complètement innocente des faits qui lui sont imputés.

Il faut dire qua le plaignant a été mis au courant de sa « mésaventure » par les révélations d'une dame Mier, dont le mari avait entretenu une correspondance intime avec Mme Trezza.

Mme Trezza avait nié la réalité de cette correspondance ; mais des experts en écriture ont affirmé que l'écriture de ces lettres était d'elle.

Aujourd'hui, elle reconnaît qu'elle a bien pu écrire, mais jamais dans le sens qu'on a prétendu.

Les témoins entendus à la première audience sont très affirmatifs. C'est un concierge, une cuisinière, une femme de chambre, qui, dans des dépositions truculentes, parlent des intimités de Mme Trezza avec MM. Panizzardi et de Mier.

L'un d'eux, au milieu des rires de l'auditoire, qualifie le premier de « colonel prussien ».

Me Léon Renault assiste la prévenue, et Me Clunet défend les intérêts du mari, devant la 9e chambre, présidée par M. Puget.

LE MONUMENT DE VERCINGÉTORIX

On nous écrit de Clermont-Ferrand :

Le Comité du Monument de Vercingétorix vient d'adresser l'appel suivant :

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers municipaux,

L'Auvergne, par l'intermédiaire d'un Comité, dont nous sommes les interprètes, a ouvert une souscription générale pour élever un monument à Vercingétorix, le défenseur de Gergovia, le vainqueur de César, le promoteur de notre unité nationale. De même que tous les peuples de la Gaule s'étaient groupés autour de lui pour combattre l'envahisseur, de même leurs descendants doivent unir leurs efforts pour la glorification de la France combattante et armée dans sa personnification la plus pure.

Nous vous prions donc, Messieurs, de vous associer à notre œuvre patriotique et nationale par le vote d'une souscription qui, si minime soit-elle, témoignera qu'en France, quand on parle de défense nationale, il n'y a qu'un cœur et qu'une pensée.

Veuillez agréer, messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le comité :
le président : E. des ESSARTS,
doyen de la Faculté des Lettres.
le secrétaire général : F. VAZEILLES,
Avocat.

DANS LA REGION

INCENDIE D'UNE FABRIQUE

A ROUBAIX

Explosion de gaz. — Panique à l'Hospice. — Dégâts importants. — Trois pompiers blessés.

Roubaix, 7 janvier. — Vers midi, un violent incendie s'est déclaré, rue de l'Espérance, en face de la rue de la Gare, entre la maison de tissus Brion et la filature Cau, dans une importante fabrique de caisses, chez M. L. Bressonnet.

L'atelier a environ vingt mètres de longueur, sur trente de profondeur ; il s'étend derrière la maison d'habitation de M. Carlos Sclosse, représentant de la maison Brion, et derrière celle de M. Christophe, représentant de la maison Bressonnet ; il est contigu à la filature Cau et à la filature L. Glorieux et fils.

L'atelier renfermait, en ses trois galeries, d'énormes provisions de planches destinées à la fabrication de caisses pour l'exportation.

Le Sinistre

Au moment où les vingt ouvriers de la fabrique quittaient l'usine, pour aller dîner, le moteur à gaz qui actionne les machines étant arrêté, un ouvrier de M. Emile Debeyne, fabricant de rots, rue Nationale, aperçut, de son atelier, une vive lueur éclairant les ateliers de M. Bressonnet.

Il s'empressa d'aller avec son patron, qu'il avait averti, prévenir M. Christophe.

Lorsqu'on voulut se rendre compte de ce qui se passait, et au moment où l'on venait de constater que des chiffons flambaient près de la machine, la poche de caoutchouc du moteur à gaz, fâchée par les flammes, fit explosion, et le gaz s'enflamma.

Le feu se communiqua aussitôt aux boiseries environnantes et bientôt, malgré les secours apportés par les personnes présentes, le fléau commençait son œuvre de destruction.

Les secours

Les pompiers, immédiatement avertis par l'avertisseur situé chez M. Farvacque, au coin de la rue du Grand-Chemin, s'empressèrent d'accourir sur le lieu du sinistre.

Les pompes à bras devenant insuffisantes, la pompe à vapeur fut mise en mouvement.

Le vent soufflait avec une certaine force et le feu trouvant un aliment facile, l'atelier ne forma bientôt plus qu'un immense brasier.

Le feu se propage

On s'aperçut bientôt du danger que couraient les maisons voisines, dont braises enflammées s'envolant de tous côtés.

Chez M. Henri Valcke, les ouvriers eurent vite raison d'un commencement d'incendie qui s'était déclaré.

Chez M. Brion, chez M. Cau, chez M. Glorieux, le feu se propageait par les toitures ; deux pompes furent mises en batterie dans la cour de M. Cau ; bientôt sous l'habile direction de M. le commandant Hubert, le feu était circonscrit.

Une panique à l'Hospice

Pendant ce temps, et devant les dégâts que l'on constatait chez MM. Christophe et Selosse, on s'empressait d'opérer le sauvetage des marchandises qu'on transportait dans les maisons voisines.

Les vieillards de l'Hospice, dont l'établissement est attenant à la fabrique Glorieux, furent pris de panique et voulurent s'enfuir.

Il fallut les assurances de plusieurs administrateurs et de l'économe, M. Carou, pour calmer leurs inquiétudes.

Danger conjuré

A deux heures, bien que l'incendie fût toujours violent, tout danger semblait conjuré, en ce qui concernait les établissements voisins.

Il est heureux que ce sinistre ait éclaté en plein jour : on a pu ainsi, avec efficacité, apporter de prompts secours et éviter la propagation du fléau.

Il est certain que si l'incendie avait éclaté en pleine nuit, les usines environnantes et peut-être une partie de l'important quartier, eussent été la proie des flammes.

Les dégâts

L'importance des dégâts est énorme, car l'eau, ainsi que le feu, apporte son concours dans la détérioration.

Pour l'usine Bressonnet, on estime qu'il y a 150.000 francs de dégâts ; 25.000 pour la filature L. Glorieux, 15.000 fr. pour l'habitation de M. Christophe, 15.000 pour celle de M. Selosse.

Le Chômage

Les ouvriers de la filature Cau ont repris le travail dans l'après-midi.

Chez M. Glorieux, il y a huit jours de chômage à craindre et les compagnies d'assurance devront payer aux ouvriers.

Chez M. Bressonnet, le chômage durera encore quinze jours, car on espère pouvoir employer malgré tout et à bref délai, les vingt ouvriers qui y travaillent.

Sur les lieux du sinistre

On ne s'étonnera pas lorsque nous dirons qu'une foule considérable évaluée à cinq mille personnes se pressait aux alentours du foyer de l'incendie, le mouvement des passants étant considérable à l'heure du midi, à cause de la sortie des fabriques.

De plus, le service des cars a souffert à cause du transbordement des voyageurs, rendu nécessaire par suite d'un tuyau d'eau qui traversait la rue.

Le service d'ordre était assuré par la gendarmerie et la police, sous les ordres de MM. Laché et Prud'homme, commissaires ; Poilvez, lieutenant de gendarmerie.

Les citoyens Desobry, Achille Lepers et Henri Thérin, adjoints au maire, se trouvaient présents.

Les pompiers ont regagné leur casernement à 5 h. 1/2, laissant un piquet de service, chargé d'arroser les décombres fumants et d'empêcher toute reprise de l'incendie.

Accidents

Le commandant Hubert, à trois heures de l'après-midi, en sautant sur un métier à la filature Glorieux, a été blessé à la cuisse droite. Il s'est produit un épanchement sanguin.

La blessure nécessitera un repos de dix jours.

Le sapeur-pompier Verdonck, frère du pompier blessé à l'incendie d'hier, a été blessé aussi à l'index droit.

Achille Lepers, adjoint au maire, en montant sur la toiture de la filature Glorieux, a été blessé à l'intérieur de la main gauche par un clou.

Les trois blessés ont été soignés par M. le docteur Delattre, médecin de la Compagnie.

A l'heure où nous paraissons, l'incendie n'est pas encore complètement éteint, mais tout danger a disparu.

UN ENFANT BRULÉ VIF A LIÉVIN

Liévin, 7 janvier. — En s'approchant trop près du poêle, le petit Georges Lejeune, âgé de neuf ans, dont les parents demeurent dans la cité ouvrière de la fosse n° 3 des mines de Liévin a mis le feu à ses vêtements et fut trouvé horriblement brûlé sur tout le corps.

Malgré les soins empressés qui lui furent prodigués, le pauvre enfant, après avoir cruellement souffert, est mort vendredi dans la journée.

Çà & Là

MANŒUVRES MILITAIRES

Le 1er corps d'armée exécutera en automne prochain des manœuvres de division de seize jours, aller et retour compris.

Des manœuvres d'ensemble seront exécutées par la 4e division de cavalerie et une division provisoire formée des 1re, 2e et 3e brigades, sous la direction du général président le comité technique de cavalerie.

LA FERMETURE DE LA CHASSE

Par décision de M. le ministre de l'Agriculture, la clôture générale de la chasse à tir est fixée au 29 janvier 1879 pour tout le territoire.

EXPOSITION FRANCO-RUSSE DE SAINT-PETERSBOURG

Nous croyons utile de rappeler l'avis du Ministre du Commerce paru dans le Journal officiel au sujet de l'exposition franco-russe organisée par le comité de la Croix-Rouge à St-Pétersbourg.

Le Moniteur officiel du Commerce, du 24 mars 1898, a annoncé que le Comité de la Croix-Rouge de Russie, organisait à St-Pétersbourg une exposition dite « petite industrie à domicile ».

M. le ministre du commerce et de l'industrie, des postes et des télégraphes et M. l'ambassadeur de la République française à St-Pétersbourg font partie du comité de patronage de cette exposition, dont le programme a été élargi en vue d'amener la participation des industries de luxe et doit comporter les cinq groupes suivants :

1er groupe. — Arts du métal. — Bronzes d'art, bronzes d'éclairage, orfèvrerie, joaillerie, orfèvrerie d'église, fers forgés, coutellerie, armes.

2e groupe. — Ameublement, travail du bois, ébénisterie, meubles, tissus d'ameublement, tentures, tapisseries, tapis, instruments de musique, pianos, harpes.

3e groupe. — Céramique, faïences, porcelaines, mosaïques, cristaux, verrerie, émaux.

4e groupe. — Toilette et ses accessoires, couture, confections, modes, tissus pour robes et modes, dentelles, broderies, passementeries, fleurs, plumes, parfumerie, ganterie, coiffure, chaussure, éventail, sachet, maroquinerie, ganterie, articles de voyage.

5e groupe. — Arts graphiques, reliure, librairie, gravure, papeterie, photographie, affiches, papier peint, etc.

Mme Léon Pégard, demeurant à Paris, 33, rue de la chaussée d'Antin, a été désignée par le comité d'organisation de cette exposition comme déléguée générale pour la France.

LES SINISTRES MARITIMES

L'administration du *Bureau Veritas* vient de publier la liste des sinistres maritimes signalés pendant le mois de novembre 1898, concernant tous les pavillons.

On relève dans cette publication la statistique suivante :

Navires à voiles signalés perdus. — 10 allemands, 17 américains, 38 anglais, 1 autrichien, 2 danois, 1 espagnol, 11 français, 2 grecs, 2 hollandais, 17 italiens, 23 norvégiens, 10 russes, 10 suédois, 1 turc. Total 145.

Dans ce nombre sont compris 8 navires supposés perdus par suite de défaut de nouvelles.

Navires à vapeur signalés perdus. — 2 allemands, 4 américains, 23 anglais, 3 belges, 2 danois, 1 espagnol, 1 français, 1 grec, 1 italien, 4 japonais, 8 norvégiens, 1 suédois. Total : 51.

Dans ce nombre sont compris 5 vapeurs supposés perdus par suite de défaut de nouvelles.

Causes des pertes : Navires à voiles. — Echouement, 66 ; abordage, 4 ; incendiés, 2 ; sombrés, 8 ; abandonnés, 15 ; condamnés, 42 ; sans nouvelles, 8. Total : 145.

Navires à vapeur. — Echouement, 23 ; abordage, 8 ; incendiés, 4 ; sombrés, 3 ; abandonnés, 2 ; condamnés, 6 ; sans nouvelles, 5. Total : 51.

LA NAVIGATION A VAPEUR

L'*Officiel* publie un avis relatif aux examens pour les brevets de mécanicien des bateaux à vapeur du commerce naviguant dans les eaux maritimes.

Les candidats mécaniciens sont informés que les dates d'ouverture des quatre prochaines sessions d'examens sont fixées comme suit :

La 2e session de 1899 ouvrira du 1er avril au 15 mai ;

La 3e session de 1896 ouvrira du 15 juin au 31 juillet ;

La 4e session de 1899 ouvrira du 1er octobre au 30 novembre ;

La 1re session de 1900 ouvrira du 1er janvier au 28 février.

Les demandes pour chacune des sessions doivent être présentées, avec pièces à l'appui, trente jours au moins avant la première des dates indiquées pour le commencement de cette session.

Les centres d'examen sont : Dunkerque, le Havre, Cherbourg, Brest, Saint-Nazaire, la Rochelle, Bordeaux, Cette, Marseille, Toulon et Nice.

La tournée aura lieu en commençant par Dunkerque et finissant par Nice.

L'administration se réserve la faculté de supprimer, à chaque session, de la liste des centres d'examen, ceux de ces centres à l'égard desquels le nombre des candidats qui auraient demandé à y subir les épreuves serait jugé insuffisant pour justifier le déplacemennt de la commission.

Chaque candidat sera informé du lieu et de l'époque de son examen par un avis individuel qui lui sera adressé huit jours au moins à l'avance.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

L'ÉLECTION DE VALENCIENNES

Nous apprenons que le citoyen Paul Rémy, qui avait demandé sa mise en liberté provisoire pour soutenir sa candidature dans la 3e circonscription de Valenciennes, a été mis en liberté hier samedi, dans la journée.

Tous les socialistes apprendront avec plaisir cette nouvelle et applaudiront avec nous à la décision de l'autorité judiciaire qui a rendu le citoyen Paul Rémy à son action de militant socialiste et de candidat du Parti ouvrier.

Nos adversaires politiques vont sans doute faire grise mine, mais cette considération nous importe peu.

Nous attendons avec confiance le verdict du corps électoral, qui rendra définitivement Rémy à sa famille et à la défense des intérêts ouvriers.

***

APPEL AUX ÉLECTEURS

Le Parti Ouvrier Français adresse l'appel suivant aux électeurs de la 3me circonscription de Valenciennes :

Citoyens,

Au moment où vous allez être appelés à nommer un représentant à la Chambre des Députés, nous avons le devoir de vous faire connaître les motifs qui militent en faveur de la candidature du citoyen Paul Remy.

Le citoyen Paul Remy, étant adjoint au maire de Denain, a dû, en mai dernier, dans l'exercice de ses fonctions, intervenir dans une manifestation sur la voie publique. Son rôle a consisté à ramener le calme ; mais des adversaires politiques, peu scrupuleux, l'ont accusé d'avoir été le promoteur des troubles, trouvant par ce moyen la possibilité, à l'aide d'une condamnation à trois mois de prison, de lui faire perdre ses droits politiques et d'écarter des assemblées un socialiste convaincu.

Mais il ne fut pas seul à être poursuivi par la haine d'adversaires acharnés. Sa femme, institutrice, complètement étrangère aux actes de son mari, a été déplacée.

Cela prouve bien que l'on veut se débarrasser de Rémy coûte que coûte.

Nous avons la conviction que les électeurs de la troisième circonscription de Valenciennes ne laisseront pas sans protester s'accomplir cette infâme besogne.

Les électeurs lillois, en 1892, élirent Lafargue pour protester contre l'inique condamnation qu'il avait encourue pour avoir défendu les travailleurs de Fourmies.

Les électeurs parisiens, en 1895, élirent Gérault-Richard, pour protester contre la condamnation, inique également, qui lui avait été infligée, pour avoir défendu l'honnêteté et l'idée républicaine contre l'oligarchie des Casimir Périer.

Les électeurs de la 3e circonscription de Valenciennes, le 22 janvier prochain, en élisant le citoyen Rémy, protesteront contre l'inique condamnation qui l'a frappé pour avoir fait son devoir de représentant de la Démocratie.

Nous savons que dans l'œuvre de justice qu'est surtout la candidature Paul Rémy, nous n'avons pas l'approbation de certains de ceux qui auraient dû être ses plus ardents défenseurs.

Le citoyen Selle, maire de Denain, dont Remy était le délégué lors de la manifestation qui a servi de prétexte à sa condamnation, est candidat contre lui. Nous ne voulons pas apprécier cette attitude, mais nous remarquons que le citoyen Selle reconnaît le service rendu par Rémy en se constituant son geôlier.

Mais, même en dehors de cette considération, le Parti Ouvrier Français ne peut pas soutenir la candidature Selle, car le Parti a toujours promis aux électeurs qu'il serait le gardien vigilant de ses élus et que le jour où ceux-ci ne respecteraient pas les engagements pris, la discipline librement consentie par nous, il les répudierait.

Le citoyen Selle est dans ce cas et il est sans excuses car, plus il a été en vue et plus il a occupé une haute situation, plus il devrait respecter la discipline.

Selle, adhérent au Parti Ouvrier Français, a, non seulement accepté, en mai dernier, la candidature sous son patronage, mais comme Maire, il a donné l'investiture aux autres candidats, ce qui a fait que sur les murs de toutes les communes de France l'on pouvait voir le nom de Selle sur le manifeste qui demandait à la classe ouvrière de voter pour les candidats collectivistes.

Il fut battu et supposant que le titre de *collectiviste* pouvait lui être défavorable, en cas de nouvelles élections, il nous donna sa démission d'adhérent.

Comme nous, vous considérerez qu'en dehors de la solution collectiviste, c'est-à-dire la socialisation des moyens de production, que poursuivent tous les socialistes conscients, tels que Jaurès, Guesde, Millerand et toute la phalange de nos militants, il n'y a que tromperie, pour ceux qui veulent réellement l'émancipation de la classe ouvrière.

Nous vous présentons donc un candidat qui accepte l'intégralité de notre programme.

Outre la candidature Selle, le Parti ouvrier a contre lui la candidature Sirot, membre de cette dynastie des Sirot qui ont fait fleurir, dans tout l'arrondissement de Valenciennes, la fameuse politique de l'Opportunisme, qui fait qu'après 27 ans de République, non seulement les travailleurs n'ont rien obtenu des réformes qu'ils étaient en droit d'attendre mais que grâce à la néfaste politique du Cabinet Méline nous voyons les cléricaux relever la tête et vouloir parler en maîtres.

Aucun travailleur conscient n'acceptera de voter pour le nouveau Sirot, pas plus qu'il n'acceptera de voter pour un candidat clérical, s'il s'en présente un, sachant que conservateurs ou opportunistes sont les frères siamois de la réaction bourgeoise.

Au nom des véritables intérêts de la classe ouvrière, au nom des principes républicains et comme protestation contre l'injustice bourgeoise, les travailleurs voteront tous pour le citoyen Paul Rémy candidat du Parti Ouvrier Français, dont le programme d'appropriation sociale des moyens de production est seul susceptible d'émanciper le Travail.

Le Parti Ouvrier Français

Pour la Lutte

Dans sa dernière assemblée, la section de La Madeleine du Parti Ouvrier Français a décidé de remettre au Comité Fédéral une somme de cinq francs, pour soutenir la candidature du citoyen Paul Rémy.

Il est à souhaiter que cet exemple soit suivi par toutes les sections.

N. D. L. R. — *Le Parti ouvrier ayant décidé d'engager la lutte sur le nom du citoyen Rémy, nous prions instamment nos camarades des diverses communes de la troisième circonscription de Valenciennes, de nous tenir au courant, au jour le jour, de tous les faits intéressant cette lutte, qui viendraient à leur connaissance.*

Dernière Heure

TENTATIVE DE MEURTRE

Lyon, 7 janvier. — Une tentative de meurtre a été commise à la Croix-Rousse, sur deux gardiens de la paix. On avait d'abord taxé d'anarchisme l'auteur de ce crime, mais il a été reconnu qu'on avait affaire à un aliéné, lequel a été conduit immédiatement dans un asile.

LA TEMPÊTE DANS L'ISÈRE

Le Bourg d'Oisans, 7 janvier. — Le temps continue à être épouvantable dans toute la région. Il est déjà tombé près d'un mètre de neige.

Les communications sont très difficiles.

UN DÉRAILLEMENT

Plessis-Belleville, 7 janvier. — Ce soir à 7 h. et demie, quatorze voitures du train de marchandises n° 4,054 ont déraillé sur la ligne de Soissons à la gare de Plessis-Belleville.

Il n'y a pas eu d'accident de personne, mais l'encombrement de la voie a nécessité le transbordement des voyageurs.

VIOL ET ASSASSINAT

Lyon, 7 janvier. — On a découvert le cadavre d'une fillette de huit ans, nommée Ernestine Lombardili, qui avait été violée et assassinée ensuite, sur le marché du quartier Saint-Louis.

Le meurtrier est activement recherché.

RENTES DES TRAVAILLEURS

Rouen, 7 janvier. — Deux ouvriers terrassiers travaillant sur la voie de Rouen à Orléans, ont été tamponnés ce matin, à l'entrée du tunnel Moulineaux.

Le nommé Messager a été tué, le second eut une épaule fracassée.

LES COMÉDIENS "PITRIOTES" MALMENÉS

Paris, 7 janvier. — Une bande de nationalistes a tenu ce soir, une réunion rue de Belleville, qui a dégénéré en une violente bagarre, plusieurs des assistants s'étant refusé à chanter les louanges de l'Etat-Major et des faussaires.

Les verres, les bouteilles, les cannes servirent de « suprême raison » aux